

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1123

17 octobre 2011

(11-5101)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)

Réunion des 19 et 20 octobre 2011

La communication ci-après, reçue le 13 octobre 2011, est distribuée à la demande du Secrétariat de la CIPV.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport couvre la période allant de juillet à octobre 2011.
2. Le Comité est invité à noter que, à compter d'octobre 2011, la CIPV compte 177 parties contractantes.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE NORMALISATION

A. GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE NORMALISATION

3. Le Secrétariat de la CIPV a convoqué une réunion du Groupe de réflexion sur l'amélioration du processus de normalisation. L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) a accueilli la réunion à Paris (France) du 25 au 29 juillet 2011. Outre des représentants régionaux, des experts du Codex Alimentarius et de l'OIE ont participé à la réunion. Les meilleures pratiques pour les organismes internationaux de normalisation, ont été examinées, ce qui a été bénéfique à tous ces organismes, et le Groupe de réflexion a proposé que certains des gains d'efficacité considérés soient incorporés dans le processus de la CIPV.

4. Les principales recommandations du Groupe de réflexion sont les suivantes: la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) ne devrait plus rédiger de textes; il ne devrait y avoir qu'un seul processus de normalisation, et des modifications pour les normes techniques; la CMP devrait déléguer son autorité au Comité des normes (CN) pour qu'il adopte des protocoles de diagnostic en son nom; et un Cadre pour les normes devrait être élaboré. En outre, plusieurs recommandations spécifiques sur le renforcement de l'efficacité et de l'efficience ont été formulées. Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) a examiné les recommandations du Groupe de réflexion à sa réunion du début octobre 2011 et a suggéré d'autres ajustements (le compte rendu de réunion du PSAT, en cours d'élaboration, contiendra des renseignements détaillés). Le CN examinera ces recommandations et suggestions en novembre 2011, et une série finale de recommandations sera présentée à la CMP-7 (2012) en mars. Le rapport

complet du Groupe de réflexion figure sur le portail phytosanitaire international (PPI) à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/index.php?id=207776>.

B. CONSULTATION DES MEMBRES ET SYSTÈME EN LIGNE POUR LA SOUMISSION DES OBSERVATIONS (SSO)

5. La consultation des membres de 2011 sur les projets de normes (100 jours) s'est achevée le 30 septembre 2011. C'était la première année que le Secrétariat utilisait le Système en ligne pour la soumission des observations (SSO) de la CIPV, récemment mis au point. Le Secrétariat a aussi utilisé le SSO pour consigner les observations pendant les ateliers régionaux consacrés à l'examen des projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), ce qui a permis aux participants de formuler des observations et de les communiquer. Les membres ont alors pu examiner les observations formulées dans le cadre des ateliers, les reprendre à leur compte ou les modifier avant de les présenter au Secrétariat de la CIPV. Le SSO a été bien accueilli par la communauté phytosanitaire et plus de 95 pour cent des observations reçues ont été présentées par l'intermédiaire de ce système, ce qui a fait économiser des ressources précieuses au Secrétariat de la CIPV et a permis de compiler instantanément les observations. Des problèmes mineurs ont été résolus rapidement et des informations en retour ont été fournies par les utilisateurs pour aider à améliorer le système. On espère qu'une version révisée du SSO sera prête à temps pour que les membres puissent y consigner leurs observations de fond sur les projets de normes qui seront examinés à la CMP-7 (2012) en mars.

6. Un grand nombre de membres et d'organisations internationales ont aussi indiqué qu'ils souhaiteraient copier le SSO de la CIPV et l'utiliser pour communiquer leurs propres observations; le Secrétariat de la CIPV a examiné cette question.

C. NORME RELATIVE AUX CONTENEURS MARITIMES

7. Les travaux consacrés à l'élaboration d'une norme sur la réduction au minimum des envois d'organismes nuisibles par conteneurs et moyens de transport maritime dans le commerce international (Spécification n° 51) se poursuivent. Les experts ont travaillé à l'élaboration d'un premier projet et ceux qui ont contribué de façon substantielle à ce projet seront invités à participer à un petit groupe de travail d'experts qui se réunira à Rome (Italie), du 15 au 17 novembre 2011.

D. NOUVELLE PRÉSENTATION POUR LES NORMES

8. Le Comité des normes a demandé au Secrétariat de la CIPV de réexaminer la façon dont il publie les NIMP. Pendant plusieurs années, les NIMP ont été imprimées une par une et dans un recueil de normes mais, dans le cadre d'un effort visant à économiser des ressources, le Secrétariat a commencé à publier le recueil et les différentes normes seulement sur le Web. Plusieurs membres de la CMP ont demandé qu'il y ait une réorganisation des normes et que les normes publiées antérieurement soient harmonisées avec les normes nouvellement publiées. Le Secrétariat a examiné différentes façons d'accomplir ces tâches. À la CMP-5 (2010) et à la CMP-6 (2011), on a pris note des corrections qui contribueraient à rendre les normes plus cohérentes. En outre, le mode de présentation des normes a été modernisé et un historique de leur publication a été ajouté. Le Secrétariat est sur le point de publier ces normes suivant leur nouveau mode de présentation; les corrections récentes seront aussi incluses. Les NIMP seront désormais publiées une par une en format PDF, les annexes de la NIMP 27:2006 (protocoles de diagnostic) et de la NIMP 28:2007 (traitements phytosanitaires) étant publiées séparément. On espère que, grâce à ce nouveau format, les utilisateurs seront en mesure de compiler rapidement les NIMP sous forme de recueils de normes adaptés à leurs besoins (par exemple, recueil de normes sur la mouche des fruits, etc.). Ce premier reformatage a été entrepris pour les versions anglaises des NIMP et, à mesure que des ressources deviendront disponibles, il sera appliqué aux versions dans les autres langues officielles.

E. PLAN DE TRAVAIL 2012

9. Le budget et le plan de travail 2012 pour la normalisation viennent d'être approuvés. Grâce à quelques ressources extrabudgétaires (à la fois des contributions financières et des contributions en nature) fournies par les membres, le Secrétariat de la CIPV est en mesure de relancer les travaux des groupes techniques ci-après, qui avaient été suspendus en 2011: Groupe technique sur les protocoles de diagnostic, Groupe technique sur le glossaire et Groupe technique sur les traitements phytosanitaires.

F. NIMP ADOPTÉES

10. La liste des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires actuellement approuvées figure à l'adresse suivante: "https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&frompage=13399&tx_publication_pi1_pour_cent5bshowUid_pour_cent5d=2181813&type=publication&L=0".

III. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

A. POINTS DE CONTACT

11. Le 10 octobre 2011, plus de 87 pour cent des points de contact de la CIPV avaient mis à jour leurs données au moins une fois. Cela signifie que les parties contractantes qui communiquent avec d'autres points de contact de la CIPV doivent consulter fréquemment le portail phytosanitaire international pour s'assurer qu'elles disposent des données les plus récentes.

B. POINTS DE CONTACT NON OFFICIELS

12. Le Secrétariat continue de collaborer avec un petit nombre de pays qui doivent désigner officiellement leurs points de contact de la CIPV.

C. PORTAIL PHYTOSANITAIRE INTERNATIONAL (PPI) - [HTTPS://WWW.IPPC.INT](https://www.ippc.int)

13. Les pays continuent de fournir de nombreux renseignements par l'intermédiaire du PPI et Secrétariat de la CIPV. Les pays sont encouragés à consulter le site régulièrement pour prendre connaissance des mises à jour.

14. Le PPI est désormais disponible en russe et le Secrétariat continue de collaborer avec la Chine pour que le site soit disponible en chinois.

15. L'utilisation du PPI continue d'augmenter, mais il s'avère qu'elle pourrait être améliorée dans certaines régions et dans certains pays, où l'accès à Internet et sa fiabilité ont un rôle à jouer; néanmoins, l'accès s'améliore dans de nombreux pays.

16. Le site est développé actuellement pour augmenter substantiellement la quantité d'informations disponibles afin de faciliter l'application des normes et le renforcement des capacités et le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre sera prochainement disponible en ligne et doté d'un "service d'assistance" opérationnel.

D. SIGNALEMENT D'ORGANISMES NUISIBLES

17. Le signalement d'organismes nuisibles est de plus en plus efficace au niveau national, mais il pourrait encore être amélioré. L'année 2011 a vu une augmentation importante du nombre de signalements. Le Secrétariat traite les renseignements fournis afin de permettre aux utilisateurs d'y accéder de manière plus constructive et analytique.

E. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

18. Le Secrétariat continue d'élaborer une stratégie de communication pour la CIPV, qui est désormais grandement facilitée par l'accord sur les objectifs stratégiques de la CIPV au sein de la CMP. Le 60^{ème} anniversaire de la CIPV, en 2012, sera l'occasion de renforcer la visibilité de la CIPV et de la faire mieux connaître, de manière à promouvoir, en particulier, sa stratégie de mobilisation de ressources.

IV. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

19. Le différend commercial phytosanitaire entre l'Afrique du Sud et l'Union européenne se poursuit. D'autres renseignements seront communiqués, s'il y a lieu, à mesure qu'ils seront disponibles.

20. La CMP a récemment renvoyé certaines préoccupations concernant l'application des NIMP à l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends, pour qu'il les examine et donne des orientations. Ce mécanisme existe déjà et sera opérationnel pour la première fois.

21. À la lumière d'un certain nombre de documents de l'OMC faisant état de discussions informelles visant à régler des différends commerciaux, le Secrétariat de la CIPV note que, dans le passé, de telles discussions, organisées par l'intermédiaire du Secrétariat de la CIPV et de la FAO, ont été couronnées de succès. On pense qu'un certain nombre de différends, qui auparavant seraient devenus des différends formels, ont pu être réglés de cette manière. De tels mécanismes d'"éviter les différends" sont encouragés et le Secrétariat de la CIPV est prêt à continuer de faciliter ce processus.

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

A. STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET QUESTIONS CONNEXES

22. Les résultats des travaux du Groupe de travail d'experts sur le renforcement des capacités chargé de réexaminer et d'améliorer le plan opérationnel de renforcement des capacités phytosanitaires de la Convention, d'aider le Secrétariat à renforcer les capacités phytosanitaires nationales et d'examiner s'il est nécessaire d'établir un organe permanent de la CMP s'occupant du renforcement des capacités, ont été présentés au Bureau de la CMP et au Groupe sur la planification stratégique de la CIPV en octobre 2011.

23. La proposition de plan opérationnel révisée et un projet de budget correspondant pour le renforcement des capacités, ainsi qu'un ensemble complet de documents analysant la possibilité de créer un organe subsidiaire de la CMP chargé du renforcement des capacités ou un comité technique de la CIPV sur le renforcement des capacités, vont être communiqués à la communauté de la CIPV pour examen à la CMP-7 en 2012.

24. À la suite des recommandations de la CMP-5 (2010) et des travaux convenus dans le cadre du Groupe de travail d'experts, le Secrétariat élabore actuellement une page sur les ressources phytosanitaires qui permettra d'accéder à des bases de données sur les projets et les activités, à une liste d'experts, à des protocoles de diagnostic, à du matériel de formation, à des cours d'apprentissage en ligne, à des manuels, à des procédures opérationnelles normalisées, et à des photos et vidéos pertinentes en ce qui concerne le renforcement des capacités phytosanitaires des pays membres de la CIPV.

25. Les parties contractantes de la CIPV, les organisations régionales et les organisations internationales de protection des végétaux contribuent à alimenter cette page en envoyant des liens et des documents.

B. PROJETS

26. Le Secrétariat a continué de coopérer activement avec les organismes donateurs et les parties contractantes pour fournir une assistance technique en vue du renforcement des capacités dans le cadre de projets à financements multiples. En particulier, l'articulation avec les activités du FANDC et le soutien apporté à ces activités ont été substantiellement renforcés.

27. Le nombre de projets auxquels le Secrétariat de la CIPV participe à des niveaux divers a atteint 35 en 2011; il s'agit de projets menés à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Cinq demandes concernant de nouveaux projets liés à l'application de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires ont été reçues et seront examinées pour 2012. En 2012, le Secrétariat de la CIPV s'engagera directement dans un projet visant à renforcer les capacités phytosanitaires de dix pays d'Afrique centrale en ce qui concerne leur participation aux activités de la CIPV et la protection de la sécurité alimentaire et de la sécurité du commerce.

C. ATELIERS RÉGIONAUX SUR LES PROJETS DE NIMP

28. En 2011, les projets de NIMP ont été examinés dans les régions ci-après:

Région	Date en 2010 (provisoire)	Lieu	Organisé par	Autres sources de financement
Afrique	13-16 septembre	Libreville, Gabon	CPI	PANSPSO/UE/UA
Asie	6-10 septembre	Busan, République de Corée	FAO	Rép. de Corée/Japon
Caraïbes	26 juillet	Bridgetown, Barbade	BID/SPS	BID/SPS
Pays de la CEI et d'Asie centrale	11-15 juillet	Bykovo, région de Moscou	FAO-OEPP	FAO
Amérique latine	19-23 septembre	San José, Costa Rica	IICA COSAV OIRSA CIPV	
Proche-Orient	10-14 septembre	Le Caire, Égypte	FAO	
Pacifique	7-14 septembre	Nadi, Fidji	CPS	Australie

29. Après la date limite du 30 septembre 2011, des observations ont été présentées au Secrétariat au moyen du SSO. Le Secrétariat est encore en train d'analyser les résultats d'un questionnaire à l'intention des personnes participant aux ateliers afin d'examiner le lien entre la participation aux ateliers et la participation au processus d'élaboration des normes.

VI. SYSTÈME D'EXAMEN ET DE SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE

30. Le programme "Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre" a commencé cette année, avec le généreux soutien financier de l'Union européenne pour la première année de mise en œuvre. Le Secrétariat a pris les mesures indiquées ci-après en vue de la mise en œuvre du "service d'assistance".

31. Les outils ci-après seront à la disposition des parties contractantes d'ici à mars 2011:

- une base de données interrogeable sur les projets et les activités phytosanitaires;
- une liste d'experts phytosanitaires;
- un nombre limité de ressources techniques phytosanitaires telles que manuels, procédures opérationnelles normalisées et kits de formation;
- un tableau des donateurs et des critères de financement.

32. Une page du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre consacré au service d'assistance est également en cours d'élaboration. Une page Web additionnelle qui sera créée hébergera un certain nombre de ressources telles que les outils indiqués ci-dessus plus une médiathèque et des outils de sensibilisation. Le Secrétariat de la CIPV se félicite du fait que la Commission européenne se soit dite disposée à financer deux années supplémentaires du programme "Système d'examen et de soutien à la mise en œuvre" au-delà de 2011.

VII. MOBILISATION DE RESSOURCES

33. Le Secrétariat remercie toutes les parties contractantes qui ont contribué au budget 2011 de la CIPV. Bien que le programme de travail de la CIPV ait été notablement réduit en raison de ressources limitées, certains pays membres ont apporté un soutien encourageant en vue de faire en sorte que l'essentiel du programme de travail puisse être mené à bien. À cette fin, nous remercions l'Australie, l'Union européenne, le Danemark, la République de Corée et les États-Unis pour les contributions financières qu'ils ont versées en 2011 et qui ont été complétées par de nombreuses contributions en nature de plusieurs autres pays. Une liste complète du soutien en nature est communiquée chaque année à la réunion de la CMP.

34. La pérennité du Secrétariat de la CIPV et, partant, du programme de travail de la CIPV est considérée comme une question urgente. L'allocation actuelle des ressources (financières et humaines) n'est tout simplement pas viable. Le Secrétariat en fait par conséquent sa toute première priorité et a engagé des discussions avec l'organe directeur et certains partenaires pour améliorer la situation dans un avenir proche.

35. Le projet de Stratégie de mobilisation de ressources de la CIPV, qui sera l'une des quatre stratégies concernant des domaines prioritaires, a été examiné à la réunion annuelle du Groupe de travail informel de la CMP sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) en octobre 2011. Il sera révisé et présenté à la CMP-7 en mars 2012.

36. Lors des discussions dans le cadre de la réunion du PSAT mentionnée ci-dessus, il a aussi été souligné que le budget 2012 nécessiterait des ressources extrabudgétaires additionnelles analogues à celles de 2011 ou en tout cas importantes. Ces ressources comprennent les contributions supplémentaires de la FAO qui peuvent être prévues. Il est essentiel que la CIPV reçoive des contributions régulières et prévisibles pour permettre la planification et l'exécution appropriées de son programme de travail de base, c'est-à-dire pour assurer la pérennité du programme.

37. L'année 2012 étant celle du 60^{ème} anniversaire de la CIPV, le Secrétariat de la CIPV a commencé à planifier des activités pour le célébrer mais dans les limites très étroites des ressources dont il dispose actuellement. Cela sera annoncé prochainement afin que des pays, des organisations et d'autres parties prenantes soutiennent ces activités.

38. Le Secrétariat est ouvert à toute discussion avec les parties contractantes ou les organisations partenaires qui pourraient apporter des solutions aux difficultés actuelles, en particulier à moyen et long termes.

VIII. ÉTAPE IMPORTANTE POUR LA CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE À LA CIPV (EPHYTO)

39. Un groupe de travail à composition non limitée sur la certification électronique s'est réuni à Séoul (République de Corée) du 7 au 10 juin 2011. Des participants venus de 27 pays et de deux organisations régionales de protection des végétaux ont assisté à cette réunion.

40. De plus en plus de pays remplacent la certification sur papier par des systèmes de certification électronique. L'adoption d'une norme mondiale ePhyto facilitera grandement l'échange intergouvernemental de certificats phytosanitaires tout en améliorant la sécurité et en permettant souvent des gains d'efficacité considérables. On trouvera des renseignements généraux sur le site de la CIPV (https://www.ippc.int/index.php?id=1110892&no_cache=1).

41. La plupart des pays intégreront cette initiative phytosanitaire dans leurs systèmes de certification électronique concernant la santé animale et la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les participants sont convenus de collaborer pour adopter, à terme, une norme mondiale pour la certification phytosanitaire électronique fondée sur la norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP 12) et qui sera probablement dénommée "ePhyto". Trois groupes de travail ont été établis pour faire avancer ces travaux, l'objectif étant d'élaborer d'ici à la fin de 2011 un projet de norme susceptible d'être expérimenté sur le terrain.
